



DOSSIER DE PRESSE

**DÉBAT DU CNCA**

# INCLUSION, DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PARTICIPATION

20 ANS DE LA LOI 2005 DANS L'ART ET LA CULTURE

VENDREDI 17 MAI 2024 - 14h/18h

Palais du Luxembourg - salle Clemenceau



*« [La politique] commence précisément quand ceux qui ne « peuvent pas » faire une chose, montrent par le fait qu'ils le peuvent. »*

JACQUES RANCIÈRE<sup>1</sup>

*« Lorsque j'accède à une pratique culturelle, c'est la société qui m'accueille. »*

MARCOS PETRY

Artiste neuroatypique brésilien

# SOMMAIRE

## 1 – LE COLLOQUE INCLUSION, DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PARTICIPATION

- **UN DÉBAT DE SOCIÉTÉ SUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DES ARTISTES EN SITUATION DE HANDICAP**  
Thierry Séguin / directeur du CNCA
- PROGRAMME
- CHIFFRES CLÉS

## 2 – ENTRETIENS & TEXTES DE GRANDS TÉMOINS

- **Babouillec** / Auteure
- **Eric Minh Cuong Castaing** / Cie Shonen
- **Alice Davazoglou** et **Céline Luc** / Cie A ciel Ouvert
- **Delphine Maurel** / ESAT La Bulle Bleue
- **Madeleine Louarn** et **Jean-François Auguste** / artistes associés au CNCA
- **Pascal Parsat** / Expert du Vivre ensemble, Audiens
- **Pierre-Yves Baudot** / Professeur de sociologie, chercheur à L'IRISSO, Univ. Paris-Dauphine, PSL et **Emmanuelle Fillion** / Professeure de sociologie à L'EHESP et chercheuse au laboratoire ARENES
- **Maud Verdier, Maître de conférence** / Univ. Paul Valéry de Montpellier, chercheuse associée à l'ESAT La Bulle Bleue et au CNCA.

## 3 – ANNEXES

- **COMMUN** / Temps fort sur la création adaptée
- Le CNCA
- Les Olympiades Culturelles
- Les biographies des intervenants et intervenantes

# 1 — INCLUSION, DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PARTICIPATION

## 20 ANS DE LA LOI 2005 DANS L'ART ET LA CULTURE.

La loi du *11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances* marquait une nouvelle ère qualifiée d'historique. Pour autant, deux décennies plus tard **une vaste mobilisation, aussi nécessaire qu'enthousiasmante, est encore indispensable pour aboutir à une société inclusive.** Les **gestes et les œuvres d'artistes en situation de handicap** renouvèlent notre perception de l'art et de la **société** et contribuent à modifier notre **regard sur le handicap.** Le colloque inclusion, de l'accessibilité à la participation explore de nouvelles pistes et interroge les réglementations afin d'accroître l'effectivité des droits et **reconnaitre la place des artistes en situation de handicap.**





# UN DÉBAT DE SOCIÉTÉ SUR L'EFFECTIVITÉ DES DROITS DES ARTISTES EN SITUATION DE HANDICAP



Entretien avec **THIERRY SÉGUIN**  
Directeur du Centre National pour la Création Adaptée (CNCA)

## « Qu'est-ce que nous n'avons pas osé, en 20 ans, pour parvenir à l'égalité réelle ? »

Depuis 50 ans, la scène artistique s'est progressivement enrichie des gestes et des œuvres des hommes et des femmes en situation de handicap. Ces artistes aspirent à la reconnaissance d'autant que leurs singularités posent un point de vue différent. En décalant le regard, ils ébranlent durablement notre perception de l'art, de la société et du handicap. Bien que leur expression soit de plus en plus fréquente dans les grands festivals, les programmations des musées et des théâtres, leur visibilité demeure très limitée. Ce que le Trinkhall Museum de Liège qualifie de « *puissance expressive des mondes fragiles* », n'a pas encore été pleinement reconnu.

Comme pour toute évolution, voire révolution, aucun progrès significatif ne peut être réalisé sans un changement profond dans notre perception des différences. Ce changement passe par le partage d'expériences vécues avec les personnes vivant avec le handicap, afin d'enrichir une compréhension commune et de favoriser une société plus ouverte.

L'évolution de cette visibilité se manifeste progressivement à travers la réglementation. Encore récemment, avant l'adoption de la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, les personnes en situation de handicap devaient négocier pied à pied l'accès à l'espace public. L'entrée dans un hôtel, un restaurant ou un lieu culturel pouvait leur être refusée. Depuis cette loi, l'accès est devenu un droit, bien qu'il reste encore un long chemin à parcourir pour une accessibilité universelle. L'évolution des pratiques et de la visibilité des artistes empêchés progresse au rythme des législations mises en œuvre.

### **Comment alors faire un art qui transforme la société ?**

Longtemps porté par des pionniers, c'est aujourd'hui un nombre croissant d'acteurs du monde de l'art qui aspire à surmonter les obstacles existants. Ils sont prêts à révolutionner leurs pratiques pour accueillir ces gestes d'artistes singuliers. Trois dimensions clés sont nécessaires pour y parvenir :

- **L'accessibilité à la formation artistique** impérative dès le début du parcours scolaire via une Éducation Artistique et Culturelle Adaptée (EAC.A). Elle doit se prolonger en adaptant les formations professionnelles aux besoins spécifiques des élèves empêchés, afin de leur ouvrir les portes des carrières artistiques.
- **La concrétisation des droits à la création** en adoptant des politiques de soutien incluant des mesures compensatoires ajustées aux différents types d'empêchements. Cela pourrait se traduire par un régime d'intermittence adapté, des aides qui tiennent compte des besoins d'accompagnement, d'appareillage et de temps supplémentaire.
- **Une mobilisation large de la communauté culturelle avec les hommes et les femmes concernées.** Les institutions artistiques, les festivals et les lieux culturels doivent poursuivre l'élan des précurseurs et généraliser l'inclusion d'artistes en situation de handicap dans leur programmation. Elles doivent amplifier l'effort de mise en accessibilité des spectacles et des pratiques artistiques, s'enrichir d'expérimentations, faire tomber les cloisonnements, trouver les voies multiples de la participation de toutes et tous au fait culturel.

Le rapport du collectif Brut Pop sur l'accès à l'enseignement musical nous rappelle que, malheureusement, aucune société inclusive n'existe encore. Cependant, cette réalité doit nous inciter à agir collectivement pour identifier les voies réglementaires et concrètes qui favorisent l'inclusion. Une vaste mobilisation, aussi nécessaire qu'enthousiasmante, est encore indispensable pour aboutir à une société inclusive.

# AGISSONS ENSEMBLE DANS LA DIVERSITÉ, POUR UN OBJECTIF COMMUN



## **JEAN-LUC FICHET**

Sénateur du Finistère

Parrain du colloque du 17 mai

Propos recueillis par Marion Watras

### **Que représente la création du CNCA pour l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde de l'art ?**

**JEAN-LUC FICHET** – Il s'agit d'une avancée considérable, à laquelle j'ai été particulièrement sensible. C'est aussi l'aboutissement d'un long travail. La compagnie Catalyse, qui a pris naissance aux Genêts d'Or à Morlaix, a été parmi les premières structures à reconnaître l'importance et la nécessité de l'accessibilité de l'art et de la culture aux personnes en situation de handicap.

Pendant de très nombreuses années, des éducateurs et formateurs se sont battus pour faire en sorte que les hommes et les femmes vulnérables quittent le monde du soin pour rejoindre celui de l'emploi. Madeleine Louarn a fait un important travail d'accompagnement et de recherche afin de leur permettre de s'exprimer dans leur vie professionnelle, à travers l'art. Pour beaucoup d'entre nous, cela semblait inaccessible. Quand les premières créations ont été présentées, le public est d'abord venu par solidarité pour la démarche. Mais petit à petit, le regard protecteur s'est effacé. Les spectateurs viennent aujourd'hui chercher une performance d'artiste. C'est une évolution extraordinaire du monde de la culture. Et la création du CNCA s'inscrit dans cette histoire.

### **Pourquoi avoir accepté d'être le parrain du colloque du 17 mai au Sénat ?**

**JLF** – En tant que Finistérien, je connais bien les personnes qui se sont mobilisées pour la création du CNCA. J'ai suivi et accompagné leurs combats et leurs victoires. Je suis donc particulièrement heureux de leur ouvrir les portes du Sénat et d'être le parrain de ce colloque. Ce rendez-vous est enthousiasmant. Les 20 ans de la loi de 2005 représentent un palier. On mesure le chemin parcouru. Et on définit les axes de progression.

### **En quoi les enjeux d'inclusion des personnes en situation de handicap sont-ils portés par le Sénat ?**

**JLF** – Le Sénat a toujours fait preuve d'une vraie sensibilité à l'égard de la question de l'inclusion des personnes vulnérables. À titre d'exemple, beaucoup de Sénateurs accueillent, en binôme, des hommes et des femmes en

situation de handicap, pour leur faire découvrir notre institution. Au sein de la commission Culture et Handicap, l'accessibilité de l'art à toutes et tous est une préoccupation permanente.

**Quels sont, d'après vous, les chantiers prioritaires à mener dans les années à venir ?**

JLF – Une fois que l'on a dit que chacun avait sa place dans le monde de l'art, tout n'est pas réglé ! Il ne faut pas gommer le fait qu'il y a un handicap, il faut travailler avec. Cela nécessite de la formation, du temps, des professionnels, et donc des moyens. Il convient aussi d'encourager les collectivités locales à mener une démarche volontariste d'ouverture et d'accessibilité aux personnes en situation de vulnérabilité. Il y a encore du chemin à parcourir pour que cela devienne un réflexe.

# PROGRAMME

## OUVERTURE DU COLLOQUE

- **Jean Luc Fichet** – édateur du Finistère
- **Philippe Mouiller** – Président de la commission des affaires sociales Sénat **représenté par la Sénatrice des Hauts-de-Seine Marie-Do Aeschlimann**

## INTRODUCTION / *Après l'égalité en droit, agir pour l'égalité réelle*

- **Thierry Séguin** – directeur du CNCA

## LA GRANDE TABLE RONDE *De l'émergence des vocations à la professionnalisation*

Animation, **Sophie Massieu** – journaliste

- **Alice Davazoglou** – danseuse et chorégraphe, formatrice et **Céline Luc**, Présidente Cie A Ciel Ouvert
- **Eric Minh Cuong Castaing** – danseur, chorégraphe, plasticien
- **Pierre-Yves Baudot** – professeur de sociologie, chercheur à L'IRISSO, Univ. Paris-Dauphine – PSL
- **Jérémie Boroy** – président du CNCPH Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées

## ÉCHANGES AVEC LA SALLE

PLAIDOYERS : *3 minutes pour 3 propositions* par 4 réseaux

- APPT ASSOCIATION DES PERSONNES DE PETITE TAILLE – **Florence Talbi et Violette Viannay**
- IMAGO - Le Réseau des pôles Art et Handicap franciliens – **Élodie Chassaing et Anne-Cécile Hue**
- IVT International Visual Theatre – **Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David**
- ENTRELACS – Réseau national des pôles Art et Handicap – **Clara Bourgeois et Alain Goudard**
- RÉSEAU NATIONAL DES COMPAGNIES INCLUSIVES – **Virginie Marouzé, Richard Leteurtre et Michaël Siret**

LECTURE par la comédienne **Sandrine Bonnaire** du texte commandé à l'auteure **Babouillec**.

## SYNTHÈSE

- **Maud Verdier** – Maître de conférence / Univ. Paul Valéry de Montpellier, chercheuse associée à l'ESAT La Bulle Bleue et au CNCA.

## CONCLUSION

## CHIFFRES CLÉS

- 1 français sur 7 de plus de 15 ans est en situation de handicap.
- 26% des personnes en situation de handicap de 15 à 59 ans sont « pauvres », contre 14% des personnes de la même tranche d'âge sans handicap<sup>[1]</sup>.
- Le taux de chômage des travailleurs en situation de handicap est presque le double de celui des personnes qui ne le sont pas.
- Le handicap est, depuis des années, la première cause de discrimination recensée par le Défenseur des droits dans son rapport annuel<sup>[2]</sup>.
- 1 professionnel du spectacle sondé sur 6 n'avait vu aucune production d'artistes en situation de handicap au cours des 2 dernières années <sup>[3]</sup>.
- Seuls 19 % des salles de spectacle et festivals interrogés disposaient d'un site Internet accessible aux pers. en situation de handicap, et seulement 12 % d'une billetterie accessible <sup>[3]</sup>.
- 86 % des pers. en situation de handicap sont désireuses d'assister à des événements artistiques, en particulier lorsque leurs besoins sont pris en compte <sup>[3]</sup>.

<sup>[1]</sup> Au sens monétaire du terme : leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté fixé à 60% du revenu médian, soit 1102 euros par mois pour une personne seule. Panorama de la DREES, Le handicap en chiffres, 2023.

<sup>[2]</sup> Défenseur des droits, Rapport annuel d'activités 2022, p. 44.

<sup>[3]</sup> TIME TO ACT, rapport nov. 2021, enquête couvrant 42 pays

# 2 — ENTRETIENS & TEXTES DE GRANDS TÉMOINS

**« En premier lieu, je tiens à vous dire que tout est le résultat d'un travail colossal, de volonté et d'acharnement pour la personne et ses accompagnants. »**



**BABUILLEC**  
AUTEURE

En qualité de personne autiste non « oralisante », je prends la parole aujourd'hui en tant qu'auteure. N'ayant pas appris à lire ni à écrire, mon parcours d'artiste est très atypique.

En ouvrant cette page pour vous rencontrer, je mesure l'importance de la mission qui vous est confiée. Comme vous le précisez dans le rapport numéro 648, il existe de nombreuses formes de handicap et je suis moi-même plus familiarisée avec l'autisme.

Etant diagnostiquée très déficitaire, je suis enregistrée comme un cas lourd, donc finalement assez représentatif du parcours du combattant pour faire partie de la société et être une citoyenne bénéficiant des actions culturelles.

En premier lieu, je tiens à vous dire que tout est le résultat d'un travail colossal, de volonté et d'acharnement pour la personne et ses accompagnants.

En réalité, un projet d'accès à la culture en acteur ou bien en spectateur pose avant tout la question de :

#### **COMMENT LE REALISER ?**

D'abord, c'est un entraînement au même titre que le sport. Il ne va pas de soi d'assister à un spectacle, aussi bien émotionnellement, que sensoriellement et physiquement. Sans oublier, qu'il faut se faire accepter avec nos différences.

Juste pour exemple, je ne parle pas, mais ne suis pas muette de cris, de rires et de pleurs. Dans les salles de théâtre dramatique, tousser est culturellement correct, rire semble déplacé, alors, j'ai appris le silence. Des années à privilégier les spectacles bruyants pour mon entraînement et m'asseoir au fond de la salle ou sur le côté.

Aujourd'hui j'ai trouvé mon deuxième silence et je m'assois devant. Je sais aller jusqu'à l'usure de mes émotions avec des années d'entraînement pour atteindre l'objectif.

Il faut être passionné jusqu'à l'usure quand on est différent dans cette société, jusqu'à l'étouffement de la différence.

#### **COMBIEN SOMMES NOUS A POUVOIR FAIRE CE PARCOURS ?**



Quelles sont les conditions à rassembler pour donner à chacun une chance d'être au premier rang ?  
On doit multiplier les expériences, encore et encore. Ouvrir les portes des lieux comme une permission et inventer un accueil permanent de l'autre.

Il est nécessaire de se sentir invité, attendu. Ce temps de partage doit être inscrit le plus souvent possible au quotidien.

J'habite dans un désert culturel, ce qui a nécessité d'inventer cette passerelle. Ma mère qui a choisi de vivre avec moi, a ouvert un lieu expérimental pour autistes dits très déficitaires, dont personne ne veut.

La culture était le centre névralgique du lieu et le projet d'inclusion sociale. Nous allions tous au spectacle et même en famille.

En ville, j'imagine que la formule magique du spectacle pour tous, doit être un levier facile à enclencher en ouvrant les salles sur les temps de travail, pour apprendre à se comprendre et s'aimer.

Forcément, la condition essentielle pour avancer sereinement est l'ACCOMPAGNEMENT.

Il est nécessaire et obligatoire d'être accompagné dignement pour participer librement à la vie culturelle qui doit être reconnue comme un acte de première nécessité.

J'entends par accompagnant, un ou une aidant-te. Pour guider pas à pas l'émotion, le corps et l'esprit.

J'en profite pour passer une annonce. Le lieu imaginé par ma mère est vide d'activité et notre association est en recherche de financements pour relancer un projet culturel pour tous et en priorité pour les personnes avec autisme.

Également auteure, je suis concernée par la représentation d'être une artiste en situation de handicap. D'abord, l'identification, le manque de partage dans l'espace public, de mise en situation de rencontres est extrêmement pénalisant.

Je suis invitée à communiquer sur ma situation d'autiste plus que sur celle de l'artiste, ce qui déconsidère le statut professionnel.

Bien des artistes sont en ESAT et représentent l'ESAT, le collectif plutôt qu'eux-mêmes. Ce qui pour le coup pénalise l'identité professionnelle.

Bien sûr, il existe des artistes en dehors de l'institution. J'en fais partie.

Parlons de la rémunération des artistes en situation de handicap.

Personnellement je suis reconnue artiste professionnelle, mais peu répondent à ce statut.

Une des raisons principales de cette situation est la peur de perdre l'AAH.

Il est essentiel de sécuriser le droit à l'AAH pour un professionnel en perte de revenus car nous n'avons pas les mêmes capacités au travail et pourrions sombrer dans la grande précarité.

### **POURQUOI SOMMES-NOUS RARES ?**

Toujours le même cheval de bataille, nous peinons à exister. Être une artiste en situation de handicap est un travail à part entière qui n'est pas reconnu.

La PCH n'a pas de ligne pour attribuer des heures d'accompagnement pour le travail. Aujourd'hui, j'ai 8 heures sur 24 de PCH.

Pour écrire je suis accompagnée. Pour tous les actes de la vie quotidienne je suis accompagnée. Je ne rentre pas dans les bonnes cases.

Je suis reconnue handicapée mentale et non moteur. Alors 8 heures et non 23 heures sur 24.

TROP SAVANTE, PAS AUTONOME, PAS MEDICALISÉE. Un corps déconnant mais pas immobilisé.

Être auteure professionnelle demande de se déplacer, de faire des résidences. J'ai cette chance d'évoluer positivement mais je n'ai pas de budget pour être accompagnée.

L'autisme est sorti du champ psychiatrique avec l'appellation contrôlée handicap mental, mais pas sorti de l'enfermement.

8 heures d'aides humaines sur 24 est un aveu d'enfermement.

Dans le pays des droits de l'homme et du droit à la culture pour tous, nous déterminons le droit à l'autonomie en cloisonnant le mental et le moteur.

Pour conclure ces quelques lignes, pour être spectateur et ou artiste en situation de handicap, il me semble nécessaire de rappeler que le cerveau est équipé de deux hémisphères, gauche et droit, le corps et l'esprit et qu'il est urgent de décroisonner si on veut vivre dans une société ensemble avec les mêmes chances pour tous et les mêmes droits à l'autonomie.

Donc, des moyens humains et financiers.

Il est nécessaire d'arrêter d'user l'espoir en décroisonnant les arbitrages d'aides humaines, pour un accompagnement de qualité, de liberté et de culture.

Dans ma vie d'autiste, l'art et la culture, ces deux antagonistes du plaisir, de la construction émotionnelle, sensorielle, corporelle, de l'intelligence humaine, m'ont sauvée du chaos.

Nous parlons souvent de l'art et de la santé mentale. Je ne me sens pas comme une personne handicapée mentale mais comme une personne handicapée sociétale.

Nous devrions afficher une semaine de l'art et la santé sociétale.

Une société qui doit sans cesse délibérer sur la place des personnes en situation de handicap dans ses murs est une société malade.

Et oui, je pense que l'art et la culture sont un excellent remède contre la déprime sociétale.

A nos libertés d'être humain, nous avons tous à gagner à décroisonner les champs sociétaux pour partager nos différences et nous donner les moyens d'une culture ouverte à tous comme une évidence et non comme un privilège.

Seule cette cohésion peut faire naître un espoir de bonne santé sociale du vivre ensemble.

**BABUILLEC**

## “Il faut changer le regard, par la pédagogie. Cette impulsion doit venir d'en haut, c'est un enjeu politique”



Entretien avec **ERIC MINH CUONG CASTAING**

Chorégraphe et artiste visuel – C<sup>ie</sup> Shonen

Propos recueillis par Marion Watras

### Comment avez-vous été amené à rencontrer le handicap dans votre pratique artistique ?

**ERIC MINH CUONG CASTAING** — En 2016, alors que je n'avais jamais travaillé sur ce sujet, on m'a demandé de donner des ateliers dans un IEM (Institut d'éducation motrice) de Marseille. Le premier jour, j'ai visité le centre. J'ai eu peu de contacts avec les enfants, c'était assez froid. Et le lendemain, je leur ai proposé des ateliers de danse-contact. Tout de suite, il s'est produit quelque chose de lumineux, à la fois sauvage dans la libération des corps et joyeux dans le plaisir d'être touché, bougé. Ce fut très émouvant pour moi. Du jour au lendemain, par la pratique de la danse, on a fait rencontre. Cela a chamboulé ma grille de lecture de l'autre. À partir de là, j'ai régulièrement animé des ateliers dans cet établissement. J'ai fait un film et une performance pour le Festival de Marseille et le Palais de Tokyo.

### Depuis ce premier atelier en 2016, avez-vous perçu des évolutions en termes d'inclusion dans le monde de l'art ?

**EMCC** — Les évolutions que j'ai pu constater sont très récentes. Même si cela reste insuffisant, il me semble qu'aujourd'hui, on voit de plus en plus de corps différents sur scène. Par exemple, suite à ce premier atelier que j'ai animé en 2016, le Festival de Marseille a entamé une réelle transformation, en ouvrant une réflexion sur la manière de faire société par l'art.

### Quels sont encore les principaux obstacles à lever pour parvenir à une réelle inclusion ?

**EMCC** — Nous vivons, hélas, dans une société où le handicap est invisibilisé, ce qui n'offre pas les codes pour entrer en relation les uns avec les autres. Il y a à la fois de la méconnaissance et beaucoup de préjugés. On a souvent tendance à projeter de la fragilité là où il n'y en a pas.

Du côté des programmeurs, certains ont encore une grille de lecture très ancienne, qui dissocie social et art, militantisme et expérience esthétique.

**Comment pourrait-on, selon vous, avancer sur cette voie de la rencontre ?**

**EMCC** — Je crois qu'il convient d'abord de déconstruire notre point de vue sur le handicap.

Dans notre démarche, il y a une approche très empirique. Nous tentons de nous mettre à l'écoute de la réalité de l'autre, sans vouloir à tout prix plaquer la nôtre. Nous nous immergeons dans un écosystème, en entrant en contact avec les soignants, les familles. Ce sont eux qui nous donnent les clés pour créer la rencontre et in fine, parvenir à travailler ensemble.

Il y a aussi un besoin de formation des équipes artistiques. Il faut changer le regard, par la pédagogie. Cette impulsion doit venir d'en haut, c'est un enjeu politique.

« Favoriser la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. Créer un statut d'intermittence qui soit équitable au regard des situations de handicap. Créer un statut à part entière, *d'auxiliaire professionnel* ou *de facilitateur* adapté aux contextes de création avec des artistes porteurs de handicap. »



Entretien avec ALICE DAVAZOGLU / artiste chorégraphe  
Propos recueillis par CELINE LUC, Présidente de l'association A ciel Ouvert

**Au regard de cette thématique, percevez-vous des évolutions de l'inclusion dans le monde de l'art ?**

**ALICE DAVAZOGLU** – Voilà ce qu'on note : les dispositifs techniques et les aides se développent pour accueillir des personnes en situation de handicap dans les structures culturelles pour qu'elles aient un meilleur accès aux œuvres. Cela profite d'ailleurs à davantage de personnes que les cibles initiales.

Il y a plus de personnes en situation de handicap sur les plateaux des théâtres qu'auparavant, même si cela reste malgré tout à la marge. Il est en revanche rare de rencontrer des artistes en situation de handicap qui créent et signent leur propre projet et les mettent en œuvre avec des équipes. Or c'est le partage des représentations sur scène qui génèrera la mixité dans les salles.

**Avez-vous en tête un exemple remarquable de cela ?**

**AD** – Nous n'avons pas encore rencontré d'exemples en France et nous avons la sensation de découvrir des espaces encore peu défrichés avec le projet que je porte.

**Quels sont selon vous et aujourd'hui les obstacles principaux à l'inclusion des artistes en situation de handicap ?**

**AD** – Ces obstacles sont très nombreux : en plus de ceux identiques à ceux identifiés dans la "vie ordinaire", les personnes en situation de handicap ont encore peu de légitimité à créer, à initier des projets qui doivent, de fait, bénéficier d'accompagnements pour la vie quotidienne dans ses aspects professionnels ou personnels. Elles sont d'autre part non réellement pensées dans les dispositifs de formation. Aux obstacles créés par les situations de handicap s'ajoute donc la difficulté de se former en autodidacte. Et la question de la légitimité devient exponentielle.

**Quelles seraient les solutions ?**

**AD** – Favoriser la formation professionnelle des personnes en situation de handicap. Créer un statut d'intermittence qui soit équitable au regard des situations de handicap. Créer un statut à part entière *d'auxiliaire professionnel* ou *de facilitateur* adapté aux contextes de création avec des artistes porteurs de handicap. Permettre aux personnes en situation de handicap de participer aux colloques et aux rencontres qui concernent les questions relatives au handicap, en veillant au format, au langage pour créer une porosité de la réflexion, et surtout une réelle inclusion.

« Il faudrait que plus de théâtres jouent le jeu de l'inclusion, qu'ils prennent des risques. Si 5% des lieux programmaient des créations inclusives, il n'y aurait pas assez d'offre ! »



Entretien avec **DELPHINE MAUREL**  
Directrice La Bulle Bleue – ESAT artistique  
Propos recueillis par Marion Watras

**Pourriez-vous décrire le projet et les particularités de la Bulle Bleue ?**

**DELPHINE MAUREL** – La Bulle Bleue est un ESAT artistique, créé il y a 12 ans à Montpellier et géré par une association d'éducation populaire, l'ADPEP34. C'est une troupe permanente de comédiens, mais aussi un lieu de création et de diffusion, avec 4 régisseurs en situation de handicap, des jardiniers et des cuisiniers.

Nous invitons des artistes associés pour nous accompagner dans nos créations et accueillons par ailleurs des compagnies professionnelles locales émergentes, en résidence. Une de nos particularités, c'est qu'il y a, sur le site, un deuxième ESAT, plus classique dans ses activités. Nous sommes 200 personnes, c'est un vrai projet de territoire. La Bulle Bleue est un lieu ouvert, singulier et bouillonnant, qui favorise le décroisement, la rencontre et la mixité.

**Quelles évolutions avez-vous perçues en 12 ans ?**

**DM** – D'abord, sur le site de la Bulle Bleue lui-même, le regard porté sur l'activité artistique a changé. Désormais, plus personne ne dit qu'être acteur n'est pas un vrai métier.

Ensuite, à l'échelle du territoire, je peux dire que j'ai été surprise que la rencontre se fasse si vite. Il y a 12 ans, il n'existait rien de similaire dans le Sud de la France, c'était l'inconnu. Aujourd'hui, on travaille avec l'ensemble des acteurs culturels locaux, que ce soit le Centre dramatique national, le Printemps des comédiens, le Conservatoire... Ils sont devenus nos meilleurs ambassadeurs.

Enfin au niveau national, l'évolution majeure, c'est notre envie de nous rencontrer entre compagnies et lieux qui travaillent avec des artistes en situation de handicap. Même si artistiquement nos lignes sont différentes, nous avons une réalité et des préoccupations communes.

### **Quelles sont les principales difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?**

**DM** – L'enjeu majeur, c'est la fragilité économique. On a été accompagné tout de suite par la DRAC, la région, la métropole... Nous leur en sommes reconnaissants. Néanmoins, notre modèle reste précaire. Si l'on veut promouvoir l'inclusion dans le spectacle vivant, il faut une politique publique offensive avec des moyens supplémentaires pour former et accompagner. Aujourd'hui, l'équilibre tient beaucoup sur notre bonne volonté, celle de nos partenaires et la militance de l'association gestionnaire.

Au-delà de cette approche économique, j'aimerais aussi qu'un jour, on arrête de demander aux artistes en situation de handicap d'expliquer et de justifier leurs parcours artistiques et personnels, leur démarche individuelle ou au sein de troupes permanentes... La diversité dans les écritures et les formations est nécessaire et indispensable.

### **Quelles propositions pourriez-vous formuler pour avancer vers une inclusion réelle ?**

**DM** – Il faudrait que plus de théâtres jouent le jeu de l'inclusion, qu'ils prennent des risques. Si 5% des lieux programmaient des créations inclusives, il n'y aurait pas assez d'offre ! On reçoit beaucoup d'injonctions : être exigeant esthétiquement, former, développer l'activité de nos compagnies, faire de la médiation... Pour cela, il faut définir un cadre, corrélé à l'ambition portée. On pourrait imaginer des labels, des conventionnements, pour préserver le travail et les choix artistiques qui sont faits dans nos structures.



« Il faut se rappeler que le handicap n'est pas qu'un manque. C'est aussi une opportunité pour nous, de voir qu'il existe des choses possibles, qu'on ne soupçonnait pas. On a encore de la marge intérieurement et humainement ! »



Entretien avec **MADELEINE LOUARN** et **JEAN-FRANÇOIS AUGUSTE**  
Metteuse en scène et metteur en scène / artistes associés au CNCA  
Propos recueillis par Marion Watras

**Comment avez-vous été amenés à travailler ensemble et avec des interprètes en situation de handicap ?**

**JEAN-FRANÇOIS AUGUSTE** – Lors de la création d'*Œdipe Roi*, au Théâtre du pays de Morlaix, en 2004, j'ai animé des ateliers auprès des interprètes de Catalyse, que Madeleine accompagnait déjà depuis de nombreuses années. Cette rencontre m'a beaucoup interpellé car j'avais l'impression d'avoir des fragments de moi face à moi. Finalement on est tous un peu paranoïaque, schizophrène... sauf qu'il y a une balance en nous. À l'époque d'ailleurs, je me souviens d'avoir dit à l'éducatrice que je ne voulais rien savoir du handicap des uns et des autres. Elle m'a répondu qu'elle ne m'aurait, de toute façon, rien dit ! Je les ai pris comme des interprètes lambda. Je ne venais pas faire de l'art-thérapie, mais bien travailler un geste artistique.

**MADELEINE LOUARN** – Cette relation entre Jean-François et les artistes de Catalyse s'est construite dans le temps. Pour moi, il est essentiel que les liens s'inscrivent dans la durée. À mon niveau par exemple, je travaille avec certains depuis des années, pourtant il y a des choses que je n'ai comprises que récemment.

**Avez-vous perçu des évolutions en termes d'inclusion dans le monde de l'art, depuis vos débuts ?**

M.L. – Cela a avancé très lentement pendant 30 ans, et puis tout à coup, notamment avec l'ouverture du CNCA, il y a des évolutions très rapides. Le discours et le regard ont changé. On n'est malgré tout pas à l'abri du misérabilisme, de la complaisance. L'équilibre n'est pas simple à trouver.

J-F.A. — C'est toute la question de la différence entre l'assimilation, qui efface les aspérités, et l'inclusion, qui laisse la place à la singularité de chacun. C'est à nous, public, programmeurs, artistes, d'accepter de se déplacer, de faire un pas de côté.

M.L. — Je pense aussi que la société a évolué dans son regard sur l'accompagnement des personnes en situation de handicap. Leur capacité d'émancipation a été bridée pendant longtemps. On commence aujourd'hui à comprendre qu'on peut donner la main pour traverser la route, mais pas empêcher de la traverser.

**On a calculé qu'on passait en moyenne 8 mois à préparer un spectacle. On est loin des 6 semaines, qui sont la norme aujourd'hui. Cela pose en creux la question des moyens.**

**Quels sont encore les principaux obstacles à l'inclusion ?**

M.L. — Comme le chemin de l'un vers l'autre n'est pas défini par avance, la rencontre prend plus de temps.

J-F.A. — On a calculé qu'on passait en moyenne 8 mois à préparer un spectacle. On est loin des 6 semaines, qui sont la norme aujourd'hui. Cela pose en creux la question des moyens. Il y a aussi l'enjeu de l'accès aux formations aux métiers de la culture pour les personnes en situation de handicap.

**En quoi l'ouverture du monde de l'art et de la société en général aux personnes en situation de handicap est-elle une chance ?**

J-F.A. — Je répondrais par un exemple. Lorsque nous avons travaillé sur Kafka, les élèves du Théâtre national de Bretagne avec lesquels on menait des ateliers, ont eu du mal à se saisir de cette œuvre. Les artistes de Catalyse, eux, ont réussi à éclairer le texte, simplement en le disant. Ils nous ont laissé la possibilité d'entrer dans les vertiges de cette écriture.

M.L. — Il faut se rappeler que le handicap n'est pas qu'un manque. C'est aussi une opportunité pour nous, de voir qu'il existe des choses possibles, qu'on ne soupçonnait pas. On a encore de la marge intérieurement et humainement !



Entretien avec **PASCAL PARSAT**

Expert du Vivre ensemble - Direction de la communication

Propos recueillis par Marion Watras

### **En quoi consiste la mission que vous exercez pour Audiens ?**

**PASCAL PARSAT** – Depuis 2016, je suis expert du handicap dans la culture pour Audiens. J’ai d’emblée été frappé par la démarche de l’entreprise, déterminée à n’exclure personne. J’ai développé une vision à 360 degrés, qui prend en compte à la fois les usagers, les praticiens, les futurs professionnels et ceux qui sont en activité. Avec la Mission handicap du spectacle vivant et enregistré, nous accompagnons les entreprises culturelles sur deux aspects : l’emploi des personnes en situation de handicap et leurs obligations d’accueil.

### **En 30 ans, quelles évolutions avez-vous noté en termes d’inclusion dans le monde de la culture ?**

**PP** – Ce qui auparavant était porté par le secteur associatif est devenu un sujet dont les professionnels de la culture s’emparent. Désormais, les gestionnaires de lieux et d’événements sont mobilisés. À titre d’exemple, le Festival d’Avignon a aujourd’hui multiplié par 4 son taux d’emploi de travailleurs handicapés et mène une politique d’accessibilité sans équivalent. Que ce soit sur la pratique, la formation initiale et continue, l’emploi ou l’accessibilité aux oeuvres, le sujet n’est plus à la périphérie.

En 2023, avec Audiens et les partenaires sociaux, nous avons lancé l’Activateur d’égalités pour l’emploi dans la culture. Quatre mois après, lors de la Conférence nationale du handicap, la Ministre de la culture d’alors s’est appuyée sur cet Activateur et les Rencontres pour l’emploi des personnes en situation de handicap dans la culture, pour témoigner combien l’inclusion dans les métiers de la culture devenait un objet central.

### **Pourriez-vous nous partager un exemple marquant d’expérience inclusive ?**

**PP** – En 2007, j’ai produit le spectacle *Vol de nuit* avec des artistes-interprètes et des techniciens concernés par des problématiques de santé et de handicap. Le Défenseur des droits de l’époque Dominique Baudis l’avait labellisé comme production de référence. Nous avons en effet imaginé un dispositif global : recrutement diversifié, sous-traitance avec l’Institut national des jeunes sourds pour faire les costumes et un ESAT pour faire les objets de communication et les décors ; mise en place d’un dispositif d’accessibilité à tous les spectateurs,

tous les soirs. Par ailleurs, nous avons, pour ce spectacle, été les premiers à solliciter l'AGEFIPH sur le versant emploi, et pas seulement sur le volet création.

### **Quels sont encore les obstacles qui demeurent ?**

**PP** – D'abord, je dirais qu'il faut lever l'ambiguïté entre la pratique amateur passionnée et le professionnalisme. Pour moi, être professionnel, c'est cotiser à la retraite, aux congés spectacles, par exemple, passer des visites médicales, accéder à la formation continue...

Je pense également qu'il y a une méconnaissance de l'environnement professionnel et des possibilités d'emploi. Il y a aussi beaucoup d'auto-censure. Et le sujet du handicap reste encore trop souvent associé aux seuls artistes-interprètes. On ne pense pas assez aux techniciens ou aux personnels administratifs.

### **Quelles sont, d'après vous, les priorités actuelles ?**

**PP** – Il convient de créer un environnement favorable à l'emploi des personnes en situation de handicap dans la culture. Lors de la commission nationale Culture et Handicap, nous avons par exemple proposé l'émergence d'un statut d'indemnisation chômage santé-handicap qui réduirait à 350h le prérequis, ou encore une aide aux tournées, à la recherche d'emploi...

Il faudrait aussi que les sites internet deviennent pleinement accessibles, tout comme les événements professionnels. Cela permettrait aux personnes concernées d'y participer, et d'être, de ce fait, moins invisibilisés. À cet effet, Audiens et la Mission Handicap du spectacle vivant et enregistré, en partenariat avec l'AGEFIPH proposent de nombreuses ressources\*.

\* <https://www.missionh-spectacle.fr/accessibilite-dans-la-culture>

## LE HANDICAP, ENJEU DE JUSTICE SOCIALE



Texte publié sur le site AOC.media, le mercredi 20 septembre 2023,  
**PIERRE-YVES BAUDOT** et **EMMANUELLE FILLION**  
SOCIOLOGUE, SOCIOLOGUE

**À la demande d’Air-France, d’Airbus et de la SNCF, ce mercredi 19 mai des activistes handicapé-es ont été condamné-es par un tribunal de Toulouse à des peines de prison avec sursis, des amendes et à verser des dommages et intérêts pour « entrave à la circulation » pour avoir occupé en 2018 des gares et des aéroports ne respectant pas leurs obligations en matière d’accessibilité. Face à un tel verdict, il est plus que temps de faire du handicap un « problème public », un vecteur de mobilisation majeur, qui devrait ébranler les organisations partisanses jusqu’alors sourdes à endosser cette cause politique.**

Deux événements ont récemment sorti la question du handicap des couloirs du ministère des Affaires sociales et confirmé ce que les mobilisations des Gilets jaunes, en réunissant une proportion importante de personnes handicapées, avaient déjà montré : le handicap est un enjeu de justice sociale, à l’intersection notamment des enjeux de genre, de race et d’inégalités sociales.

Se saisissant de l’opportunité offerte depuis le mois de janvier 2020, une pétition demandant le réexamen des conditions d’éligibilité à l’allocation adulte handicap (AAH) a été déposée sur le site du Sénat [\[1\]](#). Cette pétition a dépassé le seuil requis des 100 000 signatures (108 627) pour être inscrite à l’ordre du jour des échanges sénatoriaux. Contre l’avis de Sophie Cluzel, secrétaire d’État aux personnes handicapées, le Sénat a adopté une proposition de loi dans ce sens et l’a renvoyée vers l’Assemblée nationale qui devra trancher le 17 juin prochain.

C’est d’abord la question posée qui importe : ce minimum social doit-il être calculé en fonction des revenus du conjoint, rendant ainsi dépendante la personne handicapée de ce dernier, ou faut-il individualiser cette prestation, pour en faire une ressource propre ?

Cette question est celle, plus large, de la déconjugalisation des prestations sociales. Ceci explique peut-être que cette pétition ait rencontré un tel succès, bien au-delà du monde du handicap, alors qu’elle porte sur une allocation qui n’a jamais concerné que celles et ceux qui franchissent les portes d’une Maison départementale des personnes handicapées pour demander la reconnaissance administrative de leur incapacité à travailler.

Des féministes – handicapées ou non – se sont alliées à cette mobilisation, indignées d'une mesure entraînant une dépendance conjugale, économique, relationnelle et psychologique, spécialement à risque pour les femmes qui sont les victimes des violences conjugales, et plus encore pour les femmes handicapées qui subissent davantage de violences sexuelles que les autres femmes.

C'est ensuite la forme qui éveille l'attention : exceptionnellement, cette avancée législative n'est pas due au travail de négociations prudentes et autorégulées que les grandes associations gestionnaires assurent depuis les années 1950 avec les autorités publiques, mais à la mobilisation, sur les réseaux sociaux, de tout un ensemble de petits collectifs composés de personnes dont beaucoup n'avait jamais eu jusqu'ici une quelconque audience dans l'espace confiné des arènes décisionnelles.

Le deuxième événement s'est déroulé au tribunal judiciaire de Toulouse. Le 23 mars dernier, 16 activistes handicapé-es étaient jugé-es pour « entrave à la circulation », à la demande d'AirFrance, d'Airbus et de la SNCF, pour avoir occupé en 2018 des gares et des aéroports ne respectant pas leurs obligations en matière d'accessibilité. Elles risquaient des peines de prison et 18 000 euros d'amende. Mais du procès d'activistes handicapé-es en lutte pour réclamer l'application de la loi, ce procès est devenu aussi celui de l'inaccessibilité de la Justice et, plus largement, du retard français en matière d'accessibilité de l'espace public.

## **CES MOBILISATIONS RECENTES CONSTRUISENT LE HANDICAP COMME CAUSE POLITIQUE.**

Les difficultés ont commencé dès l'arrivée au tribunal : occupé par les forces de l'ordre et barré de marches, l'accès était doublement impossible aux militant-es. L'audience ne s'est pas mieux déroulée : une accusée malvoyante n'avait pu prendre connaissance du dossier, faute de transcription des pièces en braille. Le tribunal n'a pu entendre l'une des accusées, faute d'avoir prévu un-e interprète. Et lorsque l'audience s'est enfin achevée, tard dans la soirée, il n'y avait plus de transports adaptés pour que les personnes puissent rentrer chez elles...

Les militant-es ont fini par occuper le tribunal pour avoir le droit d'en partir. Renouant avec une tradition militante, ces activistes ont fait du procès une tribune pour défendre leur cause. Le jugement a été rendu mercredi 19 mai. 15 des 16 prévenu-es ont été condamné-es à des peines de prison avec sursis, tou-tes à verser des dommages et intérêts et condamné-es à des amendes. Un appel a été interjeté.

Ces mobilisations récentes construisent le handicap comme cause politique. Elles assument une conflictualité accrue et renouvelée avec les élu-es et l'administration. Les mouvements handicapés contestataires sont longtemps restés très marginaux en France, à la différence des pays anglo-américains où ils se sont inscrits très tôt dans la dynamique des luttes pour les droits, aux côtés des mouvements féministes, pacifistes, des mouvements de lutte pour les civils rights des Noirs Américains et des autres minorités racisées.

Il y a 44 ans, les activistes handicapé-es, soutenu-es par Brad Lomax et des militants du Black Panther Party, occupaient un immeuble fédéral à San Francisco pour obtenir la mise en œuvre des dispositions prévues par le Rehabilitation Act de 1973 [\[2\]](#). Les mobilisations des personnes handicapées affirment à nouveau, dans la continuité des revendications des années 1970, que la mise en accessibilité de la société est une question de justice sociale.

Elles ne demandent ni la charité accordée à une population « à part », ni des réponses techniques et ponctuelles. Elles demandent une transformation des normes, tout autant architecturales que sociales, barrant l'accès complet de toutes et tous à la société. L'inclusion ne revient donc pas à concéder une place, mais consiste à transformer les règles, les usages et les principes en vertu desquels les places sont distribuées.

Ces nouvelles formes d'engagement bousculent le compromis ambigu établi autour de la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ». Cette loi avait été présentée comme une rupture majeure : en faisant entrer le handicap dans le champ des politiques de lutte contre les discriminations, elle a suscité d'importants espoirs.

Des évolutions notables ont été perceptibles. Mais des promesses demeurent non tenues : la convergence des politiques et des allocations dépendance et handicap est annoncée depuis 2004, et l'a été, encore une fois, par le gouvernement actuel qui a, comme ses prédécesseurs, annoncé un report du calendrier.

Des renoncements éloquentes ont aussi marqué ces dernières années : la mise en place des Agendas d'accessibilité programmée en 2016 (Ad'Ap) qui viennent entériner l'échec de l'obligation de mise en accessibilité prévue par la loi de 2005 pour 2015. L'échec s'est ensuite fait reculer : la loi Elan de 2018 revient sur le principe de mise aux normes d'accessibilité de 100 % des logements neufs, pour la placer à seulement 20 %.

## **L'inclusion ne revient pas à concéder une place, mais consiste à transformer les règles, les usages et les principes en vertu desquels les places sont distribuées.**

Ces reculs et ces renoncements ont des conséquences concrètes pour les personnes handicapées. Plus de 15 ans après l'adoption de la loi de 2005, elles subissent toujours de plein fouet certaines injustices : un taux de pauvreté massif, dix années d'espérance de vie en moins en moyenne, un taux de chômage double, qui dure en moyenne plus longtemps, un quart à peine des enfants en situation de handicap accédant à un niveau CM2...

Encore les données statistiques ne disent-elles pas tout des situations ordinaires, multiples et répétées de marginalisation et de discriminations dont les personnes handicapées sont l'objet : dans l'emploi, l'éducation, mais aussi l'accès aux soins, à la culture, la liberté de déplacement, la participation à la vie politique... Marginalisation accrue depuis un an par la crise sanitaire.

L'accroissement des inégalités et les reculs politiques suscitent des revendications et des formes d'engagement plus offensives, prenant leurs distances avec les échanges pacifiés entre administration, ministères et associations gestionnaires qui président aux destinées des politiques du handicap depuis le milieu des années 1950. Ces revendications prennent appui sur les engagements internationaux de la France, exigeant le respect des conventions internationales, comme la Convention Internationale des droits des personnes handicapées (CIDPH), signée en 2006 par l'ONU et ratifiée par la France en 2010.

Dans ce contexte de mobilisations accrues, l'absence des partis de gauche est troublante. Certes, le « problème public » du handicap a été longtemps approprié par des associations et des acteurs de parents proches du catholicisme. Certes, le consensus entourant la loi du 11 février 2005 a pu freiner l'émergence de voix protestataires. Mais le renouveau des mouvements sociaux français autour de la question du handicap et le développement depuis 15 ans, en France, de recherches sur le handicap ont bousculé ce statu quo.

Des questions ont émergé, comme celles des violences faites aux femmes handicapées, jusqu'à peu totalement ignorées de la statistique publique. Ces mouvements sociaux sont donc porteurs d'alternatives nouvelles. Celles-ci ne trouvent toutefois que peu ou pas d'écho politique dans les organisations politiques de gauche. La question avait pu être traitée au début des années 2000 et déboucher sur l'adoption de la loi de 2005 notamment parce qu'il existait, au sein de quelques organisations partisanes, des équipes thématiques pérennes portant ce sujet dans l'agenda du parti, puis parfois dans les ministères, quand elles parvenaient au pouvoir.

À quelques rares exceptions près, la faiblesse de l'expertise sur le handicap dans les organisations politiques, leur difficulté – ou leur réticence – à le traiter d'un point de vue global et transversal ne peut manquer de surprendre. Non seulement parce que ce ne sont pas moins de 12 millions de Français qui sont concernés, mais aussi parce que le handicap est, en soi, un enjeu de justice et qu'il constitue à ce titre un point à partir duquel envisager des modalités nouvelles de protection sociale, d'organisation politique, de conditions de travail et d'égalité réelle.

Alors que les élections présidentielles approchent, ces nouvelles mobilisations et revendications disent, qu'au-delà des appels parfois un peu incantatoires à l'inclusion et à la diversité, une autre politique (du handicap) est attendue.

*(NDLR : Pierre-Yves Baudot et Emmanuelle Fillion ont codirigé l'ouvrage Le handicap cause politique, Presses Universitaires de France, dans la collection « La vie des idées ».)*

**PIERRE-YVES BAUDOT**

SOCIOLOGUE, PROFESSEUR DE SOCIOLOGIE A L'UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE ET CHERCHEUR A L'IRISSO

**EMMANUELLE FILLION**

SOCIOLOGUE, PROFESSEURE DE SOCIOLOGIE A L'EHESP ET CHERCHEUSE AU LABORATOIRE ARENES



# Sénat - Intervention du 17 mai 2024

## Maud Verdier

Madame la sénatrice, Monsieur le sénateur, Mesdames, Messieurs,  
Je remercie le Centre National de la création Adaptée et tout particulièrement Thierry Seguin pour son invitation à participer aux débats.

### CONTEXTE LEGISLATIF

Monsieur le sénateur Jean-Luc Fichet l'a rappelé : « l'accessibilité universelle des établissements culturels et des œuvres est la première des priorités ». Madame la sénatrice Marie-Do Aeschlimann a évoqué à son tour la loi de 2005, qui a posé des obligations fondamentales en matière d'accessibilité ; et a cité la Convention de 2006<sup>1</sup>, qui se voit confortée par la loi de juillet 2016<sup>2</sup>.

Les dispositifs législatifs qui visent à une égalité de droit ne manquent donc pas. Il reste néanmoins du chemin à parcourir, on l'a évoqué à plusieurs reprises aujourd'hui. Le rapport du Sénat Art et handicap de 2017 souligne l'existence d'initiatives foisonnantes et remarquables qu'il faut appuyer. Néanmoins, le secteur reste fragile souligne ce rapport. Il y a encore beaucoup à faire pour consolider l'accessibilité, de manière à garantir la participation de tous et de toutes au champ artistique, comme l'a indiqué Thierry Seguin dans son introduction.

#### Constat sur l'accessibilité et la participation

On a commencé par exposer les écueils qui persistent en matière de visibilité et de représentation des personnes en situation de handicap dans le champ culturel, médiatique et artistique. Le contexte n'est en effet pas des plus favorables : le problème du regard posé sur le handicap, la méconnaissance et les préjugés, le fait que l'on a tendance à projeter de la fragilité là où il n'y en a pas. Citons encore les rôles stéréotypés auxquels sont trop souvent cantonnés certains artistes selon l'analyse de Mesdames Talbi et Viannay (de l'APPT), et le manque de créations écrites, jouées et produites par les personnes elles-mêmes.

Une étude récente rapporte qu'un professionnel sur six n'avait pas vu de production d'artistes en situation de handicap au cours des 2 dernières années<sup>3</sup>. Sans doute l'offre est-elle insuffisante. Mais les échanges et les performances d'aujourd'hui ont montré qu'il existe un foisonnement de la production artistique actuelle. Ces programmateurs ont encore une grille de lecture qui dissocie difficilement le handicap du social et du thérapeutique selon l'artiste Eric Minh Cuong Castaing. Il est temps que l'ensemble des institutions culturelles « prennent des risques, qu'ils jouent le jeu de l'inclusion », explique la directrice de la compagnie La Bulle Bleue, Delphine Maurel.

Le contexte législatif est favorable mais selon Pierre-Yves Baudot, certaines évolutions juridiques ont mené à un ensemble de renoncements relativement à l'accessibilité – au niveau des transports et de la formation par exemple. Et on est là au cœur du problème : ne pas avoir accès à son lieu de formation parce qu'on ne peut pas prendre le train, ce n'est pas anodin, cela conduit à tout un ensemble de discriminations, y compris celui de l'accès à la culture.

Madame la sénatrice a rappelé les trois types d'accessibilité : outre l'accès des personnes en situation de handicap aux lieux, que j'évoquais, la notion inclut également l'accès aux œuvres. Concernant l'accessibilité culturelle, un certain nombre de propositions ont été faites en ce sens aujourd'hui par le pôle art et handicap, notamment, en termes de formation des professionnels du secteur artistique et des acteurs du monde médico-social.

---

<sup>1</sup> Convention relative aux droits des personnes handicapées qui stipule « le droit des personnes handicapées de participer à la vie culturelle, sur la base de l'égalité avec les autres »

<sup>2</sup> Cette loi vise, je simplifie, à « favoriser une politique de mise en accessibilité des œuvres et de promouvoir les initiatives visant à favoriser l'accès à la culture et aux arts pour les personnes en situation de handicap ainsi que leur contribution à la création artistique et culturelle ».

<sup>3</sup> Voir le rapport *Time to Act*.

C'est sur la troisième acception du terme accessibilité que je souhaiterais insister, à savoir : l'accessibilité des personnes aux pratiques artistiques en tant qu'acteurs et actrices, producteur et productrices, de ces pratiques.

Suite aux discussions d'aujourd'hui, il semble évident que pour améliorer l'accessibilité et la participation aux métiers artistiques, il faut soutenir la diversité des modèles<sup>4</sup>. On en a eu un aperçu aujourd'hui. J'en esquisse une typologie.

### **MODELES DE PARTICIPATION PROFESSIONNELLE AU CHAMP ARTISTIQUE**

Un premier modèle de professionnalisation, c'est celui de l'artiste, seul, qui construit une trajectoire individuelle. Une des conditions de sa réussite, l'auteure Babouillec l'a souligné avec force, réside dans l'accompagnement.

D'autres modèles existent, qui présentent une dimension collective. Ils ne sont pas uniformes. Mais tous ont pour particularité de penser d'emblée cette question de l'accompagnement. Au sein de cet ensemble d'organisations, trois formes de soutien à la professionnalisation se dégagent selon la part que ces organisations donnent à la dimension médico-sociale. A un pôle, les organisations inscrites dans le champ de la santé et qui comprennent une double orientation de par leur activité : médico-sociale et artistique. Entrent dans cette catégorie, en France, les quelques ESAT qualifiés d'« artistiques », dont certains sont présents aujourd'hui. On trouve ce modèle en Allemagne aussi. Au pôle opposé, se situent les structures pleinement inscrites dans le champ artistique, constituées en compagnie de théâtre, et fonctionnant indépendamment des dispositifs médico-sociaux. J'y inclus l'International Visual Theatre, et note que le cas reste encore assez rare en France.

Entre ces deux pôles, se situent les compagnies permanentes qui sont étroitement adossées à des organisations médico-sociales. C'est le cas du CNCA. Ce troisième type est à cheval entre les champs artistique et social, avec souvent, des équipes ayant la double compétence éducative et artistique : c'est par exemple le cas de la troupe berlinoise Ramba Zamba ou Stap Theatre en Belgique.

Plusieurs modèles donc, qui contribuent, dans leur diversité, à ce qu'existe actuellement une offre artistique exceptionnelle, grâce à laquelle les pratiques artistiques impliquant des artistes en situation de handicap ont acquis toute leur légitimité, une légitimité d'être dans le monde de l'art et dans l'espace professionnel (Thierry Seguin).

### **PROPOSITIONS D'ACTIONS**

Pour autant, il reste du chemin à faire. Quelle que soit la position que l'on occupe dans le monde artistique, que l'on soit une artiste qui développe une trajectoire autonome ou qui s'inscrit dans un collectif, un certain nombre d'actions doivent être envisagées si on vise une participation pleine et entière dans ce champ. Des propositions ont été faites en ce sens aujourd'hui. Et malgré la diversité des modèles à l'origine des différentes propositions, celles-ci font entendre des « résonances » évidentes.

Il s'agit d'abord de renforcer l'existant. En ce sens, la question de l'accompagnement s'avère cruciale. Que l'on soit un artiste seul ou inscrit dans un collectif, la présence d'un job coach, accompagnant facilitateur – quel que soit le nom qu'on lui attribue – est indispensable. L'emploi accompagné, dispositif déjà prévu dans la loi, est un moyen non seulement pour donner accès à l'emploi mais aussi pour garantir son maintien en emploi. Les aidants s'avèrent des alliés précieux. Néanmoins, la forme que prend cet accompagnement est différente, selon qu'il se conçoit comme un accompagnement individualisé qui vient soutenir une trajectoire individuelle, ou plus collectif, lorsqu'on se situe dans une logique de compagnie<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> La richesse du champ artistique réside dans le fait qu'il permet la revendication de positions différentes selon que l'on se situe dans une trajectoire individuelle ou collective. L'international visual theater et le réseau des compagnies inclusives œuvrent pour des formes collectives de soutien à la création et à la professionnalisation. Au sein de cette approche, collective, les positions ne sont pas nécessairement similaires : tandis qu'un collectif peut chercher à construire son autonomie dans le champ artistique en promouvant une certaine forme singulière artistique, une certaine culture, les secondes partent plutôt de l'hétérogénéité des situations et cherchent les formes adéquates d'intégration dans le champ artistique.

<sup>5</sup> La ressource de l'accompagnement institutionnalisé tel qu'il est prévu actuellement d'emblée au sein des organisations médico-sociales, bien qu'ayant l'avantage d'assurer une continuité dans l'accompagnement, doit être désormais conçue selon cette double perspective.

Renforcer l'existant, c'est aussi prendre en compte les spécificités liées à l'adaptation de la création : outre l'accompagnement, ce sont des rythmes de travail adaptés, des temps de création plus long – 8 mois pour un spectacle contre 6 semaines par exemple, selon la metteuse en scène Madeleine Louarn. Il faut insister sur « les coûts invisibles de l'adaptation » pour reprendre une expression de la compagnie L'Oiseau Mouche. A été ainsi rappelée la nécessité de penser des crédits adaptés. On a évoqué l'esprit de la Loi de 2005 qui était d'apporter des mesures compensatoires pour corriger les inégalités de chance. Il y a égalité de droit a dit Thierry Seguin, mais pas de chances : les aides supplémentaires doivent servir à compenser cette inégalité pour une égalité de participation.

J'en viens au second axe des actions à mener, qui vise à transformer l'existant. De nouvelles mesures déjà en place visent à transformer le statut des travailleurs en situation de handicap et à renforcer les passerelles entre monde ordinaire et travail protégé. Les modèles existants doivent être capable de pouvoir soutenir des trajectoires individuelles. La démarche inclusive suppose cependant, non pas d'atomiser les individus, mais de les accompagner de manière pérenne, dans un champ, le champ artistique, qui se caractérise par ailleurs par une grande incertitude et des prises de risque permanentes<sup>6</sup>.

Un frein encore, il est de taille, celui de la rémunération. Il a été question de transformer le statut d'intermittent pour l'adapter aux artistes. De manière générale, il s'agit de trouver des politiques de soutien avec des mesures compensatoires qui permettent de faire émerger et de soutenir des artistes, et leurs projets ; pour rétablir l'équilibre, il faut en passer par des mesures dérogatoires, seul moyen d'aboutir, en pratique, à l'inclusion. Transformer l'existant c'est aussi renforcer la visibilité des artistes et de leurs créations dans le champ culturel : trouver les moyens de développer des dispositifs incitatifs pour la diffusion des œuvres. Plus on se produit sur scène, plus on gagne en professionnalisation : de la diffusion dépendent la montée en compétences et donc la légitimité des artistes et de leurs productions.

Renforcer, transformer mais aussi, troisième axe, créer : on pense ici à la question des dispositifs de formation qui est revenue à plusieurs reprises dans les discussions, qu'il s'agisse de la formation des professionnels du champ de la culture et de l'éducation, ou de celle des artistes même. Il faut donc créer des dispositifs de formation initiale et continue qui soient adaptés (pensons au cas des personnes sourdes par exemple) ; ou de rendre accessibles des formations déjà existantes ; voire de renforcer ce qui se fait déjà au sein des compagnies inclusives.

Former, dès le plus jeune âge, c'est susciter des vocations, indispensable pour que plus tard, ces jeunes aient envie de poursuivre une trajectoire artistique.

L'État se doit de relayer ces initiatives. Cela passe par une mise en cohérence des politiques publiques qui sera d'autant mieux réalisée que se développera une forte concertation intersectorielle.

Alice Davazoglou a dit dans un entretien<sup>7</sup> : « il est rare de rencontrer des artistes qui créent et signent leur propre projet (...). Or, c'est le partage des représentations sur scène qui génère la mixité dans les salles ». Les débats d'aujourd'hui ont montré qu'il est temps en effet que l'on renforce, transforme ou crée des règles et des usages pour donner toute leur place aux artistes.

L'auteure Babouillec nous met en garde : « une société qui doit sans cesse délibérer sur la place des personnes en situation de handicap dans ses murs est une société malade ». Souhaitons que l'ensemble des échanges qui ont eu lieu ici se transforment rapidement en actes et en une convergence de propositions, et qu'émerge enfin une autre manière de faire de l'art ensemble.

---

<sup>6</sup> Voir les travaux du sociologue de l'art Pierre-Michel Menger.

<sup>7</sup> Entretien avec Céline Luc de l'association *A ciel Ouvert*.

# 3 — ANNEXES

## COMMUN

« Très tôt, nous avons eu l'intuition que les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 allaient encourager un changement de regard sur le handicap, qu'il fallait faire de cet événement un tremplin. Cette hypothèse a été confirmée à la lecture du rapport « *Time to act* », publié par le British Council 10 ans après Londres 2012. Les Jeux londoniens ont transformé le point de vue sur le handicap en Angleterre, et notamment sur la scène artistique. »

**THIERRY SÉGUIN**

Directeur CNCA

En 2024 la France accueille le plus grand évènement sportif au monde. Cette édition 2024 des Jeux Olympiques et Paralympiques a pour ambition d'être un accélérateur pour l'accessibilité et un moteur pour la participation des personnes en situation de handicap. Autour de cette ambition, le CNCA met en œuvre un temps fort sur la création adaptée.

**COMMUN** se compose d'un programme artistique, d'ateliers, et de débats qui se déroule de mai à septembre 2024, mettant en avant des projets contribuant à une « société plus inclusive ». Labellisé **OLYMPIADE CULTURELLE**, cette programmation explore les liens entre l'art et le sport et les valeurs communes de l'inclusion, de la diversité culturelle et de l'universalisme.

**COMMUN** se propose comme un catalyseur pour une prise de conscience et ouvrir un large débat sur l'inclusion dans le sport et les arts et plus largement dans la société. C'est également une opportunité pour explorer de nouvelles approches de médiation culturelle inclusive à travers un processus d'innovation ouverte.

## LES OLYMPIADES CULTURELLES

« Ouvrons le dialogue des cultures, et provoquons les rencontres artistiques des plus réjouissantes aux plus étonnantes, libres & ouvertes à toutes et à tous partout et surtout là où on ne les attend pas. »

PARIS 2024 / Les Olympiades culturelles

L'Olympiade Culturelle est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie avant, pendant les Jeux et jusqu'en septembre 2024. Par ce programme, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ouvrent grand leurs portes à la culture et aux artistes. Sur tout le territoire hexagonal et en Outre-mer, et en dialogue permanent avec les mouvements olympiques et paralympiques, l'Olympiade Culturelle est une fête populaire qui s'écrit à travers des milliers d'événements (majoritairement en accès libre et gratuit) au croisement de l'art, du sport et des valeurs olympiques.



## Le CNCA – Centre National Pour la Création Adaptée

Le Centre National pour la Création Adaptée (CNCA) est une institution née en 2021 à l'initiative du ministère de la Culture et des collectivités territoriales (Région Bretagne, Département du Finistère et Agglomération de Morlaix). Il est l'aboutissement d'une pratique de plus de 30 ans avec des artistes en situation de handicap reconnus sur les scènes artistiques les plus importantes (scènes labellisées et grands festivals notamment). Le Centre National porte en son cœur la troupe de comédiens et comédiennes en situation de handicap Catalyse, dont il accompagne les créations avec différents metteurs en scène et chorégraphes : **Jean-François Auguste, Madeleine Louarn, Bernardo Montet, Maguy Marin, Olivier Martin-Salvan, Hélène Le Cam, Volmir Cordeiro, Rodolphe Burger, ...**

Institution unique en France, située dans une structure de plus de 5 500 m<sup>2</sup> sur le port de Morlaix, son rôle est d'accompagner et de renforcer la pratique professionnelle des artistes en situation de handicap dans tous les champs artistiques. Il contribue ainsi à donner toute leur place aux gestes artistiques singuliers ainsi qu'aux femmes et aux hommes qui les portent.

Pour cela, l'action du Centre National s'articule autour de trois axes :

### — **Accompagner les professionnels**

- Pôle national de ressources interprofessionnelles
- Recherche et Formation
- Conseils professionnels

### — **Soutenir la création adaptée**

- Repérage des équipes artistiques
- Accompagnement à la création (soutiens financiers, accueils en résidence, mises à disposition d'espaces de travail)
- Animation du réseau professionnel

### — **Sensibiliser & généraliser**

- Action culturelle & Éducation artistique et culturelle adaptée (EAC.A)
- Changer le regard sur le handicap

## *Les Rencontres du CNCA*

Nos prochaines dates

**Mercredi 12 juin - 18H / 20h30**

Rencontre

*L'accès à la culture, le champ des possibles*

Centre d'art Gwinzegal à Guingamp.

**Lundi 15 juillet - 18h30**

Rencontre

*Création et handicaps*

Animé par Thierry Seguin CNCA de Morlaix. Organisé par Actes Pro en partenariat avec Le Totem, Festival d'Avignon, Scènes d'enfance – Assitej France.

Festival d'Avignon.

**Vendredi 13 septembre -14H/16H**

Table ronde

*Qu'en est-il de la diversité sur les scènes européennes ?*

Organise par le Goethe- institut / CNCA / British Concil.

La Ménagerie de Verre à Paris.



# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE **COMMUN**

Labellisé Olympiade culturelle

**Mai/juillet**

## **PORTRAITS DE LA CRÉATION ADAPTÉE ET DE L'ART BRUT**

**Podcast** – réalisatrice Aurélie Fontaine – production CNCA

*Depuis plusieurs décennies, les œuvres artistiques réalisées avec ou par des individus en situation de vulnérabilité gagnent en visibilité dans le paysage culturel. Cette série de podcasts propose cinq portraits emblématiques de la création adaptée et de l'art brut, explorant ces démarches uniques qui redéfinissent une nouvelle géographie de l'histoire de l'art tout en transformant la perception du handicap.*

Avec :

- Podcast n° 1 : **Loïc Julienne, Alice Perot** – AGENCE CONSTRUIRE sur le projet d'architecture LA MAISON DES AMIS Montreuil.
- Podcast n°2 : **Christophe L'huillier, Claire Ottaway, Stanislas Carmont, Arthur B. Gillette** – ASTÉRÉOTYPIE.
- Podcast n° 3 : **Michel Thévoz** – historien de l'art, 1<sup>er</sup> conservateur du Musée COLLECTION DE L'ART BRUT LAUSANNE.
- Podcast n° 4 : **Véronique Truffert** et **Babouillec** auteure.
- Podcast n° 5 : **Bernardo Montet** chorégraphe, artiste associé au CNCA.  
et **Tristan Cantin, Manon Carpentier, Guillaume Drouadaine, Tristan Cantin, Emilio Le Tareau, Christelle Podeur, Sylvain Robic** Troupe CATALYSE artistes de la troupe permanente du CNCA.

**Vendredi 17 mai 14h/18h**

## **INCLUSION, DE L'ACCESSIBILITÉ À LA PARTICIPATION : 20 ANS DE LOI 2005 DANS L'ART ET LA CULTURE**

**Colloque** - Palais du Luxembourg, Sénat - SALLE CLEMENCEAU, 15 rue de Vaugirard / PARIS 6<sup>E</sup>

Avec : **Sandrine Bonnaire**, actrice / **Babouillec**, auteure / **Jean Luc Fichet**, sénateur du Finistère / **Philippe Mouiller**, président de la commission des affaires sociales Sénat / **Sophie Massieu**, journaliste / **Alice Davazoglou**, danseuse et chorégraphe, formatrice et **Céline Luc**, Présidente de la Cie A ciel Ouvert / **Pierre-Yves Baudot**, Professeur de sociologie, chercheur à L'IRISSO, Université Paris-Dauphine – PSL / **Jérémie Boroy**, président du CNC PH Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées / **Eric Minh Cuong Castaing**, danseur, chorégraphe, plasticien / **Emmanuelle Laborit** et **Jennifer Lesage-David**, IVT Centre de ressources de la Culture sourde / le Réseau des pôles Art et Handicap / le Réseau national des Compagnies inclusives / **Florence Talbi** et **Violette Viannay** APPT ass. des Personnes de Petites tailles / **Maud Verdier**, Maître de conférence - Univ. Paul Valéry de Montpellier.

**Mercredi 12 juin 18H/20h30**

## **L'ACCÈS À LA CULTURE, LE CHAMP DES POSSIBLES**

**Rencontre** - CENTRE D'ART GWINZEGAL à Guingamp.

Cette rencontre est proposée par le CENTRE D'ART GWINZEGAL en partenariat par le avec le CNCA, l'INSEAC (Institut National d'Éducation Artistique et Culturelle), l'APF France Handicap, le Collectif, T'HANDI QUOI et le THEATRE DU CHAMP AU ROY.

*Ces rencontres proposent de réfléchir collectivement aux manières de faciliter l'accès à l'art et la culture pour les personnes en situation de handicap. Il y a près de 20 ans, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances laissait entrevoir la promesse de tout pouvoir changer pour des millions de personnes en France, aidés et aidants. Si le vocabulaire, les regards et les pratiques ont évolué, si dans les médias l'invisibilisation se fait moins forte, ou encore sur les scènes des théâtres, où l'afflux d'acteurs en situation de handicap dessine de manière enthousiasmante de nouveaux horizons, un vaste champ des possibles, mais aussi un vaste chantier, se dresse devant nous pour aller vers une société plus inclusive, moins normative - et consciente qu'elle se définit par l'addition de toutes nos différences.*

Avec : **Isabelle Vaillant** et **Martin Buffet**, plasticienne et plasticien / **Madeleine Louarn**, metteuse en scène artiste associée au CNCA / **Sabrina Morisson**, Idéographik Bretagne.

**Samedi 15 juin – 16h/18h**

## LA GRANDE PARADE

**Parade participative** – Sous la direction artistique de Clédât & Petitpierre  
Départ 16h place Allende – MORLAIX

**Avec :** **Coco Petitpierre et Yvan Clédât**, conception, réalisation, sculptures / **Anne Tesson**, plasticienne / **Sylvain Prunenec**, danseur / **Anne-James Chaton**, poète / **Angèle Prunenec**, performeuse / **Clémentine Page**, plasticienne / **Claire-Lise Dauchez**, danseuse / **Claire Leroux**, plasticienne / **Maud Bonhomme**, danseuse / **Oriane Germser**, danseuse / **Cécile Carcauzon**, plasticienne / **Lorraine Kerlo**, danseuse.

Avec la participation : **École Primaire Emile Cloarec / École Primaire Poan Ben / École Primaire Poan Ben / École Primaire Jean-Jaurès / le Collège du Château / l'IME du Velery / l'IME Ar Brug / IME et DITEP Massé Trévidy / Centre social Carré d'As / La MJC de Morlaix / Le Centre culturel La Virgule / L'Association Danse Escabelle / L'Association Danse Entrechats.**

**Samedi 15 juin – 20h/23h**

## RODOLPHE BURGER & LES SONNENBLUME

**Concert** – au CNCA / SEW, 39ter quai du Léon – Morlaix

**Avec :** **Rodolphe Burger**, artiste associé au CNCA / **Dominique Paravati / Dominique Frindel / Olivier Berger / Jean-Noël Gvozden.**

Le groupe SONNENBLUME s'est constitué au sein de l'institut médico-social LES TOURNESOLS à SAINTE-MARIE-AUX-MINES. Depuis leur rencontre en 2019, **Rodolphe Burger** et SONNENBLUME ont joué ensemble à plusieurs occasions : aux festivals FUTUR COMPOSE à Pantin et C'EST DANS LA VALLEE à Sainte-Marie-aux-Mines, notamment. Leur répertoire en commun s'appuie autant sur la revisite de compositions pré-existantes que sur de nouvelles fabriquées ensemble, avec des textes improvisés, des listes déclamées, des inventaires poétiques. Un album est prévu prochainement.

**Vendredi 12 juillet & Samedi 13 juillet – 18h30**

## DAEDALUS, LA VIE DE QUELQU'UN

**Sortie de résidence** – au CNCA / SEW, 39ter quai du Léon – Morlaix

Mise en scène **Madeleine Louarn / Texte Frédéric Vossier / Composition musicale et son Olivier Mellano / Lumières Sylvain Brossard / Jeu : Tristan Cantin / Manon Carpentier / Guillaume Drouadaine / Hortense Girard / Tristan Glasel / Ramo Jalilyan / Fanny Laborie / Charlotte Leroy / Emilio Le Tareau / Woodina Louisa / Christelle Podeur / Sylvain Robic / Eli Roy / Pierre Thionois / Zaïna Yalioua.**

Fruit d'un long compagnonnage entre l'École du TNB et la troupe Catalyse, *Daedalus, la vie de quelqu'un*, interroge, sous la forme d'une pièce radiophonique, la façon dont nous voyons, percevons et comprenons le handicap. Et si bousculer la perception du handicap passait aussi par le brouillage des sens ? C'est l'intuition qui porte cet ambitieux projet, mené avec 9 acteurs et actrices issus de l'École du TNB et les comédiens et comédiennes en situation de handicap de la troupe Catalyse. Cela passe d'abord par une écriture sonore, qui met en éveil les yeux et les oreilles. *Daedalus, la vie de quelqu'un* écrit par **Frédéric Vossier**, propose une plongée au cœur de la mythologie grecque aux côtés de dédale, l'inventeur du labyrinthe. Mise en son et en musique par **Olivier Mellano**, elle donne à entendre ce que l'image éloigne parfois.

**Lundi 15 juillet à 18h30 - Avignon**

## CREATION ET HANDICAPS – QUELLE PLACE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA CREATION ?

La question de l'accessibilité est une des priorités de la politique culturelle actuelle. Cependant peu d'artistes porteurs de handicaps restent représentés. Quelle place leur est réellement accordée dans la création artistique ? Comment ces artistes perçoivent-ils le rapport à leur art ? Quelles spécificités dans la création artistique en direction du jeune public ?

Avec **Alice Davazoglou, Hamid Allouache, Hrysto, Marion Rousseau, Eve Lombart, Pascal Parsat**

Animé par **Thierry Seguin** – CNCA

Organisé par **Actes Pro**

En partenariat avec **Le Totem, Festival d'Avignon, Scènes d'enfance, Assitej France, CNCA**

# BIOGRAPHIES DES INTERVENANTS ET INTERVENANTES DE LA TABLE RONDE

## Éric Minh Cuong Castaing

Le chorégraphe et artiste visuel Éric Minh Cuong Castaing explore au sein de sa compagnie de danse Shonen les notions de relation et représentation des corps pluriels – danseurs et amateurs empêchés - via des processus "in socius" au long court, en partenariat avec des institutions hors du champ de l'art (ONG, lieux de soin, écoles...). Diplômé de l'école de l'image des Gobelins à Paris, Eric Minh Cuong Castaing est associé à l'ensemble interdisciplinaire de la Comédie de Valence depuis 2020, à ICKamsterdam et à Montpellier Danse depuis 2024.

## Alice Davazoglou

Alice Davazoglou danse depuis plus de 20 ans avec Françoise Davazoglou sa mère. Ensemble elles ont créé l'association ART21 à Laon dans les Hauts-de-France ; cette association vise à favoriser la pratique de danse amateur pour un public mixte au regard de la situation du handicap mental.

Aujourd'hui, Alice Davazoglou est danseuse et elle co-anime des ateliers danse pour enfants dans des écoles ou en périscolaire, dans des formations pour les futurs professeurs, pour des assistants de vie scolaire, pour des conseillers pédagogiques... Elle travaille régulièrement avec L'Echangeur, Centre de Développement Chorégraphique National Hauts-de-France. Elle danse dans des projets ART21 avec Nathalie Hervé et participe à de nombreux ateliers avec différents chorégraphes : Daniel Larrieu, Julie Nioche, Xavier Lot, Blandine Minot, Laurence Pagès, Clara Cornil, Mickaël Phelippeau... Alice Davazoglou a également écrit un livre à double entrée, *Je suis Alice Davazoglou* pensé comme un autoportrait dessiné et écrit et *Je suis trisomique normale mais ordinaire* qui brosse le portrait de certains de ses amis danseurs et danseuses. Alice Davazoglou a obtenu une bourse d'aide à la recherche du CN D pour ce projet.

## Céline Luc

Céline Luc a suivi une formation en administration du spectacle vivant en lien avec le développement des territoires à Lille 3. Son premier poste à L'Echangeur CDCN en tant que responsable des relations avec les publics marque son parcours et l'affirme dans le champs chorégraphique. Après cette riche expérience en structure, elle s'engage en 2013 auprès de Bérénice Legrand, chorégraphe pour structurer sa compagnie dont elle devient responsable de l'administration et du développement en 2019. En parallèle, elle coordonne le réseau Les Petites Scènes Ouvertes dont le temps fort annuel itinérant est La Grande Scène, plateforme nationale pour l'émergence chorégraphique. Depuis 2022, elle préside l'association A Ciel Ouvert, qui a pour objet de porter des projets artistiques initiés et menés par des personnes en situation de handicap mental.

## Pierre-Yves Baudot

Pierre-Yves Baudot est professeur de sociologie à l'Université Paris-Dauphine/PSL. Après un doctorat en science politique soutenue à l'Université Paris-1 Panthéon Sorbonne en 2005, il devient maître de conférences en sciences politiques à l'Université Paris-13, puis à l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est agrégé des facultés de droit en sciences politiques en 2015 et nommé Professeur à l'Université de Picardie Jules-Verne. Il rejoint Dauphine en Septembre 2018.

Ses domaines de recherche portent sur les politiques des droits et sur les politiques de modernisation de l'Etat. Il s'intéresse plus particulièrement aux politiques du handicap et aux personnes handicapées, conduisant des recherches portant sur la gouvernance des politiques du handicap en France ainsi que sur

la participation électorale des personnes handicapées en France. Ses recherches portent également sur l'instrument informatique et son déploiement dans l'administration française.

Il est actuellement co-responsable de la Licence de Sciences Sociales de Paris-Dauphine et co-responsable de la Préparation aux Concours Administratifs. Il est actuellement membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées (CNCPH)

### **Jérémie Boroy**

Jérémie Boroy est Président du CNCPH (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées). Il est un militant et un entrepreneur de l'accessibilité. Impliqué de longue date dans plusieurs organisations, Jérémie Boroy a notamment présidé l'Unisda, Union d'associations nationales de personnes sourdes ou malentendantes et de leurs familles, pour les représenter dans toute leur diversité, quels que soient leurs langues et modes de communication.

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Jérémie Boroy a été assistant parlementaire pendant 9 ans à l'Assemblée Nationale avant de rejoindre l'entreprise SFR dont il a coordonné la politique diversité. Il a par ailleurs été conseiller auprès de Marie-Arlette Carlotti, lorsqu'elle était ministre déléguée chargée des Personnes handicapées, puis de Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées.

Jérémie Boroy a créé son entreprise, Les ateliers de l'accessibilité (Talkin') pour accompagner les organisations dans leur démarche d'accessibilité et leur permettre de communiquer auprès de tous les publics, quels que soient leurs éventuels handicaps. Il est membre du Conseil national du numérique depuis mai 2018.

Il s'est réjoui de sa nomination à la présidence du CNCPH qu'il « dédie à toutes celles et tous ceux qui se mobilisent au quotidien pour une réelle participation des personnes handicapées ». Il a souhaité « que le CNCPH renforce davantage son audience auprès de la société et des décideurs publics en permettant aux personnes qui sont parfois moins visibles du fait de leur handicap de prendre la parole et de participer à nos échanges ».

### **Maud Verdier**

Maître de conférences en sciences du langage à l'université Paul Valéry de Montpellier 3. Elle conduit le projet « Art, Langage et Handicap » au sein de l'unité de recherche Praxiling/UMR 5267, qui vise à cerner les dimensions interactionnelles des processus de création incluant des artistes professionnels en situation de handicap. Pour comprendre le rôle que jouent les organisations qui œuvrent à la professionnalisation des artistes en situation de handicap psychique ou mental dans le monde artistique et en saisir tous les enjeux, la recherche s'appuie sur une approche sociopragmatique croisée du monde du handicap et du monde de l'art. Elle est chercheuse associée à l'ESAT La Bulle Bleue et au CNCA.



39 ter quai du Léon  
29600 Morlaix

Contact presse

PIERRE LAPORTE COMMUNICATION

Christine Delterme [christine@pierre-laporte.com](mailto:christine@pierre-laporte.com)

Laurent Jourdren [Laurent@pierre-laporte.com](mailto:Laurent@pierre-laporte.com)

Contact CNCA communication

Anne-Catherine Minssen [anne.minssen@acfm-conseil.fr](mailto:anne.minssen@acfm-conseil.fr)

Tel : 06 08 49 86 88

Le CNCA est subventionné par

- Le ministère de la culture
- La Région Bretagne
- Le Conseil Général du Finistère
- L'Agglomération de Morlaix
- La ville de Morlaix

Le CNCA est

- Membre du **SEW** : Plateforme culturelle à la Manufacture des Tabacs de Morlaix, regroupant le cinéma **La Salamandre**, le **CNCA** et **Wart Music**.
- En partenariat avec l'association **Les Genêts d'or**